



USPF- relais d'aide et de soutien

Les femmes et les hommes de l'espace rural trouvent de l'aide sur la plateforme Internet de l'USPF. L'offre inclut une collection de fiches et de directives diverses. Ces feuilles peuvent être téléchargées sur le site Internet www.paysannes.ch. L'offre inclut également un réseau de coaches, médiateurs et avocat(e)s qui connaissent l'environnement rural et l'agriculture et qui sont recommandés par l'USPF.

Fabiola Merk, une des personnes spécialisées, répond lors d'une interview à nos questions.



Fabiola Merk MLaw (Juriste) Agronome FH

7302 Landquart

tél 079 755 60 08 fabiola.merk-lorez@bluewin.ch

Vous êtes inscrite comme agronome et juriste sur notre plateforme "USPF – relais d'aide et de soutien". Quels sont vos liens personnels avec l'agriculture?

J'ai d'abord fait la formation agricole et ensuite seulement j'ai fait des études d'agronome. Plus tard j'ai encore étudié le droit. Mes parents n'avaient pas de ferme, mais j'ai souvent été chez nos voisins. Je trouve encore aujourd'hui que c'est la meilleure profession existante: la profession et la famille forment un tout, des activités diversifiées et différentes, souvent dans la nature.

Quelle est la motivation qui vous a poussé à mettre à disposition vos services sur la plateforme USPF? Puisque je travaille aussi à 40 % à l'école d'agriculture du Plantahof, je connais très bien l'agriculture et j'en connais aussi les défis. J'ai consacré mon travail de Master comme juriste aux aspects juridiques de la cohabitation dans l'exploitation agricole. Je peux maintenant mettre à disposition mes connaissances dans ce domaine.

Pourquoi des paysannes et des paysans devraient-ils s'annoncer spécifiquement auprès de vous? Parce que j'ai des connaissances liées à l'agriculture et au droit. Mais ce n'est pas tout. En effet, il faut que ça se passe aussi bien au niveau des relations personnelles. La confiance est nécessaire pour que le travail de conseil soit efficace.

Les demandes sont-elles très divergentes ou y a-t-il des points forts thématiques?

Des couples s'annoncent (ou des personnes individuelles) chez qui une séparation/divorce se dessine. Ce que je trouve particulièrement positif sont des demandes de couples qui souhaitent agir préventivement, p ex au niveau du droit successoral, du droit de travail et des régimes matrimoniaux. Dans ces cas, la question se pose: comment pouvons-nous régler notre vie commune sur le plan juridique?





Où devrait-on, selon vous, intervenir afin qu'il y ait moins de problèmes à résoudre? Pour que la vie de couple soit harmonieuse: réfléchir à ce qui se passerait si..., des discussions ouvertes, l'estime réciproque, savoir défendre ses réflexions sans exclure le point de vue de l'autre. Du point de vue juridique: réfléchir si un contrat de travail, un contrat de mariage/pacte successoral ou des solutions d'assurance pourraient amortir le choc en cas de décès, d'invalidité ou de divorce. Savoir quelles mesures représentent la meilleure solution dépend de nombreux facteurs. Il n'est pas simple de répondre à ces questions.

Quels sont les points particulièrement positifs relatif à l'engagement sur la plateforme de l'USPF?

Je ne demande jamais par quel biais les personnes ont eu mon adresse. Ainsi, je ne sais pas si une demande me parvient par la plateforme USPF ou non. Si quelqu'un cherche de l'aide, j'essaie de soutenir cette personne. Toutefois, je me sens très proche de l'USPF, puisque je me suis souvent occupée des préoccupations des paysannes liées à leur statut particulier. La collaboration avec l'USPF fonctionne toujours de manière parfaite!

20.11.2020